

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS102/5

5 novembre 1997

(97-4828)

Original: espagnol

PHILIPPINES - MESURES VISANT LES VIANDES DE PORC ET DE VOLAILLE

Demande de participation aux consultations

Communication de la Colombie

La communication ci-après, datée du 29 octobre 1997, adressée par la Mission permanente de la Colombie à la Mission permanente des Philippines, à la Mission permanente des Etats-Unis et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Le gouvernement colombien prend note de la demande de consultations présentée par les Etats-Unis au sujet de la mise en oeuvre des contingents tarifaires pour les viandes de porc et de volaille et concernant la Loi n° 8178 ainsi que l'Ordonnance administrative n° 9 de 1996 et l'Ordonnance administrative n° 8 de 1997.

La Colombie a un intérêt systématique dans cette question, en particulier pour ce qui est de l'application de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce et de l'administration des contingents tarifaires pour les produits agricoles. Etant donné cet intérêt et compte tenu des dispositions de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement colombien demande à participer aux consultations au titre de l'article XXII du GATT demandées par le gouvernement des Etats-Unis.